

Annexe 1

au contrat de séjour (article 3.1)

PRIX DE JOURNEE
applicable au 1^{er} mai 2022
Arrêté du Président du Conseil Départemental
du Calvados du 29/04/2022

HEBERGEMENT PERMANENT & HEBERGEMENT TEMPORAIRE

TARIF HEBERGEMENT		TOTAL	Montant TOTAL
62,64 €		HEBERGEMENT	par mois
+ TARIF DEPENDANCE		+ DEPENDANCE	(31 jours)
GIR 1/2	20,99 €	83,63 €	2 592,53 €
GIR 3/4	13,32 €	75,96 €	2 354,76 €
GIR 5/6	5,65 €	68,29 €	2 116,99 €

Dans l'attente de la confirmation par les différents départements, seuls les résidents en hébergement permanent relevant du département du Calvados seront facturés uniquement sur la base du TARIF HEB. + GIR 5/6. Pour ces résidents, l'APA sera versée directement à l'établissement.

RESIDENTS DE MOINS DE 60 ans
Hébergement permanent / Hébergement temporaire

88,76€

ACCUEIL DE JOUR

TARIF HEBERGEMENT	31,32 €	MONTANT TOTAL HEBERGEMENT + DEPENDANCE / JOUR
+ TARIF DEPENDANCE		
GIR 1/2	13,99 €	45,31 €
GIR 3/4	8,88 €	40,20 €
GIR 5/6	3,77 €	35,09 €

ACCUEIL DE NUIT

TARIF HEBERGEMENT	40,71 €	MONTANT TOTAL HEBERGEMENT + DEPENDANCE / JOUR
+ TARIF DEPENDANCE		
GIR 1/2	13,64 €	54,35 €
GIR 3/4	8,66 €	49,37 €
GIR 5/6	3,67 €	44,38 €